



Délibération

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_129ABRPLU-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

2018 - 129 PLAN LOCAL D'URBANISME – ABROGATION ET NOUVELLE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CREACHCADEC.

Date de la convocation : 20 septembre 2018.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle I ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR ;

Vu la délibération n° 13.213 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2013 ayant approuvée la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saintes ;

Vu les délibérations n° 19 et n° 20 du Conseil Municipal en date 19 juin 2015, approuvant la modification n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2016-34 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,



Vu la délibération n° 2017-53 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017 approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n° 2017-145 du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2017 approuvant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2018-93 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 prescrivant la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2018-94 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 prescrivant la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que cette procédure n'a pas été menée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger la délibération n° 2016-34 en date du 29 mars 2016 afin de prescrire à nouveau la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que les projets conduits par la collectivité ont évolué depuis la révision générale approuvée le 20 décembre 2013,

Considérant que ces modifications impactent directement les emplacements réservés fixés par la collectivité,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des emplacements réservés, pièce n°3-2 Annexes du règlement du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que l'article L.153-45 du code de l'urbanisme stipule que « *Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle* » ;

Considérant que la procédure de modification simplifiée peut être utilisée pour mettre à jour la liste des emplacements réservés,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 13 septembre 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur l'abrogation de la délibération n°2016-34 en date du 29 mars 2016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 décembre 2013,
- sur la prescription et la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- sur la notification du projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 avant la mise à disposition du public,
- sur l'autorisation donnée au Maire, ou son représentant de signer tous documents relatifs à l'accomplissement de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.



La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité mentionnées à l'article R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme :

- un affichage en Mairie durant un mois et publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTES

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2013

MODIFICATION N°1

3.2 Annexes du règlement

Liste et plans détaillés des emplacements réservés
et servitudes d'équipements

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_129ABRPLU-DE

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5-V du code de l'urbanisme

Numéro	Localisation	Ref-cadastre	Surface en m²	Type	Référence code urba	Description	Bénéficiaire
1	Rue de Gatérat	BD 645-646-647	8343	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Extension du CFA	Chambre de Commerce et d'Industrie
2	Impasse du chemin Ferré	DR13-14	2979	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Carrefour et voirie d'accès à la Boissarderie	Commune de Saintes
3	Péage autoroute	BM166-168-245-247	8880	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Parking Co-voiturage	Conseil Général 17
4	Chemin des Carrières de la Croix	DM306; DN101-104-105-106-107	1601	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Point de passage de faune (coulee verte à préserver)	Commune de Saintes
5	Rue de l'Abattoir Vallon de Magézy	AI161-165-166-376	3446	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Dispositifs de rétention des eaux pluviales	Commune de Saintes
6	1 rue de Rétaud	DS191	6917	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Extension de la Communauté d'Agglomération	Communauté d'Agglomération
7	34 rue des Boiffiers	DS24-25-26	1275	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement du rond-point d'accès au Terroquet	Commune de Saintes
10	162 rue de Lormont	CL76-149-200-201-238-239-242-243	1147	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Aménagement du carrefour	Commune de Saintes
11	Chemin du Chaillot	AK48-49	128	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une voie de desserte	Commune de Saintes
12	Chemin de Beaulieu	AL365	762	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Parking Co-voiturage	Conseil Général 17
13	Passage des Lauriers	CW93-104-108-132-141-246	244	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une voie douce piétons/vélos	Commune de Saintes
14	ZA des Charriers	ZR23-29-32-33-34-36-114 ZS27-143	99748	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'un barreau de liaison entre la RD137 et la RN150	Conseil Général 17
16	Vallon des Jacobins/ Basse Bauche	AL423-501-515 CN276	15708	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Dispositifs de rétention des eaux pluviales	Commune de Saintes
17	Vallon des Charriers	AS65-68-69	2059	Emplacement réservé	L123-1-5-V		
18	Chemin de la Conseille	AI315-316-492-493-499-502-505 ZC87-88-130-131 ZD263-310-311-312-327-420-421-422	1211	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 10 mètres)	Commune de Saintes
19	Chemin de la Métairie	ZD54-58-116-128-129-130-132-133-150-154-155-156-166-169-172-176-185-225	5814	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 10 mètres)	Commune de Saintes
20	Chemin des 4 Portes	DI257-261-387-388	397	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une voie douce piétons/vélos	Commune de Saintes
21	Rue du Bois des Mouniers	BI18-22-433	5278	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 8 mètres)	Commune de Saintes
22	Notre Dame de Recouvrance	DM291 DO107-270-271-272-294-296	6136	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 10 mètres)	Commune de Saintes
23	Lycée Georges Desclaudes	ZD11 ZE130-214	1238	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création de pistes cyclables et de cheminements piétons	Commune de Saintes
24	Rue Georges Desclaudes	BS27-28-30-81-92-93-123-253	1072	Emplacement réservé	L123-1-5-V		Commune de Saintes
25	Rue de la Boule	AI444-170 BT61-66-150-151-327	1881	Emplacement réservé	L123-1-5-V		Commune de Saintes
26	Rue de l'Abattoir	BT327 AI444	2622	Emplacement réservé	L123-1-5-V		Commune de Saintes
27	Chemin de Magézy	AI23-43-178-179-199-249-250-426-427-440-525-647-657-658-659	2767	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 10 mètres)	Commune de Saintes
28	Chemin des Essarts	AI321 ZD72-334-341-342-344-345-350-352-353-397-398	4440	Emplacement réservé	L123-1-5-V		Commune de Saintes
29	Berge rive droite-sentier germanicus	ZI 17-35-42-45-46-47-50-51-106-107-109-110-121-125-126	7453	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'un sentier piéton le long des berges de la Charente	Commune de Saintes
30	La Grève	CN228-229-230-634-669-688-707	2111	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une voie de desserte (largeur totale de l'emprise publique : 15 mètres)	Création d'une voie de desserte (largeur totale de l'emprise publique : 15 mètres)
31	Le Petit Coudret	CS8-189-220-285-293-295-302-325-326-327-329-330-331-332-333-334-340-341	5300	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de la voirie (largeur totale de l'emprise publique : 12 mètres)	Commune de Saintes

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_129ABRPLU-DE

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5-V du code de l'urbanisme

Numéro	Localisation	Ref-cadastre	Surface en m²	Type	Référence code urba	Description	Bénéficiaire
33	Rue de l'Abattoir	BV278à281	486	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'un carrefour giratoire	Commune de Saintes
34	Quartier de la Grève	CN360-362à366-375-601- 880	400	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une voirie de 8 mètres de large	Commune de Saintes
35	Place Bassompierre	CH105-112-114-364	152	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Voie d'accès au parking E.Pelletan d'une largeur de 4 mètres	
36	Quartier des Boiffiers	DH217	382	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Création d'une continuité piétonne et d'un espace vert	
37	N150	ZP56-58-61-66-68-71-80-82	2036	Emplacement réservé	L123-1-5-V	Elargissement de voie	Commune de Saintes

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_129ABRPLU-DE

Liste des servitudes d'équipements au titre de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme

Numéro	Localisation	Ref-cadastre	Surface en m²	Type	Référence code urba	Description	Bénéficiaire	Commentaire
1	Rue Urbain Loyer		35	Servitude	L123-2-c	Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour le ramassage des déchets, des conteneurs enterrés doivent être installés à plusieurs endroits de la ville. Ces servitudes portent sur l'acquisition de certains emplacements.	Communauté d'Agglomération de Saintes	
2	Rue Laroche		15	Servitude	L123-2-c			
3	Rue de la Boule		43	Servitude	L123-2-c			
5	Rue Adolphe Brunaud		50	Servitude	L123-2-c			
6	Rue du Général Sarraill		30	Servitude	L123-2-c			
7	Rue Albin Delage		40	Servitude	L123-2-c			
8	Rue Saint-Pallais		25	Servitude	L123-2-c			
9	Quartier de la Grève		2894	Servitude	L123-2-c			
10	Rue de Chermignac Sur Moreau		5742	Servitude	L123-2-c	Création d'une coulée verte	Commune de Saintes	
11	Rue Charles Gide		264	Servitude	L123-2-c	Création d'une voie de liaison		
12	Rue d'Anjou		377	Servitude	L123-2-c	Création d'une voie douce piétons/vélos		
13	Chemin des Roberts		2388	Servitude	L123-2-c			
14	Avenue Jean Monnet Avenue Jourdan		289	Servitude	L123-2-c	Création d'un carrefour giratoire	Commune de Saintes	

PLAN LOCAL D'URBANISME
4.4 Servitudes, éléments et espaces
remarquables de la commune
1/12 000ème

Vo pour les servitudes à la disposition de l'Etat	
La zone	

PLU révisé par délibération du Conseil Municipal du :	17 décembre 2010
PLU révisé par délibération du Conseil Municipal du :	12 mai 2012
PLU révisé par délibération du Conseil Municipal du :	28 novembre 2013
Plan de modification n° 1 présenté par délibération du Conseil Municipal :	17 juin 2014

★ Elément ou ensemble remarquable
reconnu au titre de l'article L123 -1- 5 - III - 2°

▲ Côte de vue

□ Emplacement réservé au titre de l'article L123 -1- 5 - V

■ Servitude d'alignement éliminable
au titre de l'article L123-2°



Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_129ABRPLU-DE

